

PLAN D'ACTION

2018
2021

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.....	4
PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2018-2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES	6
PLAN D'ACTION 2018-2021 : OBSTACLES RELEVÉS ET ACTIONS POURSUIVIES.....	7
VOLET 1 ACCESSIBILITÉ GÉNÉRALE.....	4
VOLET 2 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET À L'INFORMATION	7
VOLET 3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	8
VOLET 4 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	9
AUTRES ACTIONS DESTINÉES À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	11
ANNEXE BILAN 2017-2018 – DEUXIÈME ANNÉE DU PLAN D'ACTION 2016-2018 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES	12

INTRODUCTION

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, adoptée en 2004, privilégie la voie de la responsabilisation, qui se traduit notamment par l'attribution de charges et d'obligations aux nombreux acteurs gouvernementaux.

Ainsi, l'article 61.1 de la Loi prévoit que les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants adoptent un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées et en fassent la reddition de compte annuellement.

Plus précisément, la Loi établit que ce plan d'action devra déterminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs visés et les mesures qui seront prises dans les prochaines années pour lever ces obstacles. Les premiers plans d'action devaient être adoptés au plus tard le 17 décembre 2005 et rendus publics annuellement.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a publié, en 2006, son premier plan d'action pour favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein de son organisation et dans le secteur bioalimentaire.

Le présent plan d'action, qui porte sur la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021, a pour objet de présenter les mesures récurrentes et les nouveaux efforts qui seront déployés durant la période couverte. Il est à noter que le bilan 2017-2018, soit celui de la dernière année du Plan d'action 2016-2018 à l'égard des personnes handicapées, se trouve en annexe.

PUBLICATION

Ce plan d'action sera rendu public dans le site Internet du Ministère, en format accessible selon le standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01) du Secrétariat du Conseil du trésor. Il sera également accessible sur demande par média adapté. Il suffira de s'adresser aux préposés aux renseignements généraux du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais 1 888 222-6272.

ADOPTION

Le Plan d'action 2018-2021 à l'égard des personnes handicapées a été approuvé par le sous ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

(Original signé)

17 mai 2019

Marc Dion
Sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Date

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

MISSION

La mission du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation se définit comme suit :

Favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable.

Le MAPAQ est à la fois un chef de file et un partenaire. Il participe à la prospérité et à la diversité de l'industrie bioalimentaire québécoise. Il est responsable d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

CLIENTÈLE

La clientèle du MAPAQ, répartie dans tous les maillons de la chaîne bioalimentaire, est très étendue et fortement diversifiée. Elle se compose de producteurs agricoles, de pêcheurs et d'aquaculteurs, de transformateurs alimentaires, de distributeurs, de grossistes et de détaillants en alimentation, de restaurateurs, de manipulateurs d'aliments, de fournisseurs de services associés à la production, d'étudiants du domaine bioalimentaire et de consommateurs.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour accomplir l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur des sous-ministériats et une direction générale qui se consacrent aux activités suivantes :

- Le développement régional et le développement durable;
- La formation bioalimentaire;
- Les pêches et l'aquaculture commerciales;
- La santé animale et l'inspection des aliments;
- La transformation et les politiques bioalimentaires;
- L'administration.

Afin de bien servir sa clientèle, le Ministère est présent sur l'ensemble du territoire québécois : 68,27 % de l'effectif permanent travaille en dehors du siège social de Québec. En date du 31 mars 2018, il comptait 1 637 employés, dont 1 374 personnes à statut régulier et 219 à statut occasionnel. À la même date, le Ministère comptait 22 personnes handicapées parmi ses employés, soit un taux de représentativité de 1,6 % par rapport à l'effectif total. Ce taux présente une légère augmentation comparativement à l'année précédente (+0,2 point de pourcentage).

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2018-2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est soucieux de la qualité des services offerts à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, y compris les personnes handicapées. Afin de mettre en place les meilleures conditions qui permettront un accès en toute égalité aux documents et aux services qu'il offre au public, le Ministère entend poursuivre ses actions et en déployer de nouvelles dans quatre volets :

1. L'accessibilité générale;
2. L'accès aux documents et à l'information;
3. Le développement économique;
4. La gestion des ressources humaines.

Par ce plan d'action, le Ministère s'engage notamment à mettre en place une démarche structurée afin de déterminer les services les plus demandés qui pourraient faire l'objet d'une adaptation en fonction de la clientèle susceptible de les utiliser. Des actions ciblées seront proposées pour agir de façon proactive sur les obstacles relevés.

Parallèlement, le Ministère cherche à promouvoir le développement économique de toutes les régions du Québec de même que l'accessibilité des sites agrotouristiques pour les personnes handicapées. Ainsi, il continuera à favoriser l'accessibilité des sites agrotouristiques et des restaurants mettant en valeur les produits régionaux.

Enfin, le Ministère est aussi soucieux d'être un employeur exemplaire en matière d'accessibilité et de représentativité de la diversité de la population québécoise. Il s'engage donc à poursuivre ses efforts de recrutement de personnes handicapées et à mettre à la disposition de ces personnes des outils de travail adaptés pour permettre leur pleine participation professionnelle.

PLAN D'ACTION 2018-2021 : OBSTACLES RELEVÉS ET ACTIONS POURSUIVIES

VOLET 1 ACCESSIBILITÉ GÉNÉRALE

1.1 | ACCÈS AUX LOCAUX

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est propriétaire d'un parc immobilier de plus de 200 infrastructures, dont de nombreux bâtiments répartis dans 14 lieux de la province. Le MAPAQ occupe également plus d'une soixantaine d'espaces locatifs administrés par la Société québécoise des infrastructures (SQI), qui veille au respect des normes existantes en la matière. La grande diversité des incapacités des personnes handicapées (employés ou citoyens) demande des adaptations ciblées selon les besoins.

Obstacle : Accessibilité physique générale

Différents éléments peuvent rendre difficile l'accès aux locaux du Ministère pour les personnes handicapées : aménagement des espaces de travail non adapté à leurs besoins, aires de circulation extérieures encombrées par la neige ou la glace rendant les déplacements plus ardues, etc.

ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Répondre aux demandes formulées par les employés, les gestionnaires ou les citoyens en ce qui a trait à l'aménagement physique des lieux et des espaces de travail, de manière à faciliter l'accès des personnes handicapées.	Direction des ressources humaines Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de demandes traitées par rapport au nombre de demandes reçues	En continu
Lorsqu'une demande concerne le champ d'action de la SQI, effectuer les démarches nécessaires pour qu'elle s'assure de sa prise en charge.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de demandes traitées par rapport au nombre de demandes reçues	En continu
Fournir aux personnes handicapées, dès leur entrée en fonction, un environnement de travail accessible.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de postes de travail aménagés par rapport au nombre de personnes handicapées embauchées qui ont besoin d'un poste adapté	En continu
Inventorier les améliorations possibles en matière d'accessibilité lors de projets d'aménagement et les mettre en œuvre.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de fiches de mesures d'accessibilité ajoutées dans les travaux et mesures implantées	En continu

1.2 | ACCESSIBILITÉ DES OUTILS DE TRAVAIL

Les employés du Ministère sont dispersés dans 70 endroits de la province et accomplissent des activités très variées : élaboration de politiques et de programmes, accompagnement d'entreprises, inspection sur la route, enseignement, aide pédagogique, conseil agronomique, analyses de laboratoire, etc.

Obstacle : Méconnaissance des coûts liés à l'adaptation d'un poste de travail

Les gestionnaires peuvent parfois se montrer hésitants à embaucher des personnes handicapées, car ils ne connaissent pas les coûts que peuvent représenter l'adaptation d'un poste de travail.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Établir un budget central destiné aux ajustements requis pour l'adaptation des postes de travail des personnes handicapées et en faire la promotion auprès des gestionnaires.	Direction des ressources humaines	Budget établi	30 avril 2019
		Actions de promotion réalisées	Réalisé annuellement

Obstacle : Adaptation des communications lors de visioconférences

Dans l'optique d'une réduction des coûts reliés aux frais de déplacement et d'une concentration de ses budgets dans les services directs aux citoyens, le Ministère encourage le recours à la visioconférence. Lorsqu'elle est utilisée avec des personnes présentant une incapacité auditive, la visioconférence peut restreindre la capacité de lecture labiale et le niveau sonore peut être inadéquat.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Diffuser le guide de sensibilisation pour adapter les présentations en visioconférence aux besoins des personnes ayant une incapacité auditive.	Direction des ressources humaines	Diffusion du guide de sensibilisation	31 mars 2020

1.3 | INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE (ITA)

Chaque session, des étudiants handicapés sont accueillis dans les programmes d'études offerts à l'ITA. Dans la majorité des cas, des ajustements sont nécessaires pour faciliter leur accès aux études.

Obstacle : Besoins d'accommodements en lien avec des limitations physiques, neurologiques ou psychologiques pour certains étudiants de l'ITA

Des étudiants de l'ITA présentant une incapacité physique, neurologique ou psychologique peuvent avoir des besoins concernant des aménagements spécifiques des aires de travail ou d'étude (espace de circulation, durée des déplacements, positionnement des bureaux, etc.) ou d'accommodements particuliers afin de pouvoir faire correctement leur travail, leurs études ou leurs examens.

ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Adapter l'aménagement physique des lieux et soutenir les étudiants ayant une incapacité physique, neurologique ou psychologique afin de leur permettre de suivre leur programme d'études dans les meilleures conditions.	Direction adjointe des affaires étudiantes	Lieux réaménagés ou nouveau local disponible	31 mars 2021
		Nombre de plans individuels d'intervention mis en place par rapport au nombre de demandes formulées	En continu
Accorder aux étudiants les accommodements nécessaires à la passation de leurs examens lorsque cela est requis (ex. : locaux adaptés, augmentation du temps alloué, outils de travail adaptés).	Direction adjointe des affaires étudiantes	Nombre de plans individuels d'intervention mis en place par rapport au nombre de demandes formulées	En continu

VOLET 2 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET À L'INFORMATION

2.1 | WEB

Le principal outil utilisé pour informer les citoyens et assurer l'accès de la clientèle aux programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est son [site Internet](#). Ce site respecte le standard SGQRI 008-01 du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) depuis 2010. Ainsi, le Ministère remplit les exigences relatives à l'accessibilité d'un document téléchargeable. Une centaine de documents (les plus téléchargés et ceux s'adressant au grand public) sont accessibles. Ce processus est intégré dans les façons de faire lors des mises à jour ou de la création de nouveaux documents. Tous les nouveaux sites et documents destinés au grand public sont conçus avec la préoccupation de répondre à ce standard d'accessibilité.

Obstacle : Documentation Web accessible

Certains documents ne sont pas en format accessible sur le site Web du Ministère, ce qui rend difficile leur consultation par des personnes handicapées.

ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Diffuser en format accessible les nouveaux documents destinés au grand public produits par la Direction des communications.	Direction des communications	Ratio des documents les plus téléchargés s'adressant au grand public et présentés en version accessible Mise en ligne prioritaire des documents les plus téléchargés	En continu
Depuis la page Accessibilité du site Internet, offrir une assistance aux personnes handicapées qui éprouvent des difficultés à naviguer dans le site, qui ont besoin d'aide pour remplir un formulaire ou qui désirent obtenir une version accessible d'un document qui ne l'est pas.	Direction des communications	Mesures d'accommodement déployées pour répondre aux demandes des citoyens handicapés au regard de l'accessibilité des documents	En continu

VOLET 3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 | AGROTOURISME

Le Ministère a notamment pour mission de soutenir le développement économique du secteur bioalimentaire. Il participe à la mise en valeur de l'agrotourisme, une vitrine importante de l'agriculture pour la population. Ces activités sensibilisent la population aux implications de la production des aliments et aux différentes fonctions de l'agriculture pour la société.

Obstacle : Accessibilité des sites

Plusieurs sites d'agrotourisme et de tourisme gourmand peuvent être difficilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle entente d'aide financière avec un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.	Direction du développement et de l'aménagement du territoire	Entente élaborée	31 décembre 2019
		Aide financière accordée pour les périodes 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021	31 mars 2019, 31 mars 2020, 31 mars 2021

VOLET 4 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

4.1 | EMPLOYABILITÉ

Au 31 mars 2018, le MAPAQ comptait 22 personnes handicapées parmi ses employés permanents. Le degré de représentativité des personnes handicapées au regard de l'effectif du Ministère est de 1,6 %, ce qui correspond à une augmentation de 0,2 points de pourcentage par rapport à l'année 2016-2017. Le plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées prévoit une cible de 2 %. L'embauche de personnes handicapées au Ministère demeure inférieure aux objectifs gouvernementaux et à leur représentativité dans la population active, mais connaît une progression depuis 2015.

Obstacle : Croyances et représentations

Certains préjugés ou certaines croyances sociales peuvent limiter l'embauche de personnes handicapées. Pour permettre de les surmonter, des pratiques de dotation peuvent mettre en avant les candidatures de ces personnes.

ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Informar les gestionnaires de la possibilité d'accueillir sans frais un stagiaire en vertu du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Direction adjointe de la gestion de la main-d'œuvre	Nombre de candidatures déposées dans le cadre du PDEIPH	Réalisé annuellement
Présenter, au moment de la dotation, des candidatures de personnes issues de groupes cibles, dont les personnes handicapées qualifiées inscrites dans des banques.	Direction adjointe de la gestion de la main-d'œuvre	Nombre de postes pour lesquels des candidatures de personnes handicapées ont été présentées	En continu

Obstacle : Pratiques de dotation

Afin de favoriser l'embauche de personnes handicapées, il apparaît important de bien saisir les éléments qui limitent leur accès aux emplois du Ministère. Pour le moment, les processus en place ne permettent pas de déterminer ces éléments de façon précise.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEUR DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Analyser les données recueillies à l'aide du questionnaire de suivi des embauches et d'une consultation auprès de l'équipe de conseillers et de conseillères en gestion de la main-d'œuvre afin de déterminer les actions les plus appropriées à mettre en place pour favoriser l'embauche durable de personnes handicapées.	Direction adjointe de la gestion de la main-d'œuvre	Pistes d'action déterminées	31 mars 2020

4.2 | ACCUEIL ET INTÉGRATION AU TRAVAIL

Les conditions gagnantes en ce qui a trait à l'accueil des employés, y compris les personnes handicapées, consistent à clarifier leurs rôles et leurs responsabilités, à leur offrir les bons outils de travail et à connaître les services qui sont à leur disposition pour faciliter leur intégration.

Obstacle : Pratiques d'accueil

À ce jour, les services du Ministère à l'égard des personnes handicapées sont diffusés lors de ses séances d'accueil, d'intégration et d'information. Par contre, cette activité ne prend pas en compte de façon proactive les besoins de ces personnes.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
S'informer des besoins des personnes handicapées lors des séances d'accueil, d'intégration et d'information à l'intention des employés et apporter les adaptations nécessaires.	Direction adjointe des relations professionnelles, de la santé et du développement	Ajout d'une question sur les besoins d'adaptation lors de ces séances	30 juin 2019
		Mesures d'adaptation prises à la suite de ces séances	En continu

AUTRES ACTIONS DESTINÉES À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

En plus d'offrir des services à l'ensemble des citoyens au moyen de ses lignes d'information, le Ministère offre des services spécialisés à des clientèles variées : étudiants, agriculteurs, restaurateurs, propriétaires d'entreprises de distribution ou de transformation alimentaire, etc. Afin de renforcer ses actions proactives, il souhaite déterminer les services les plus demandés qui pourraient faire l'objet d'une adaptation.

Obstacle : Méconnaissance des besoins des personnes handicapées

Bien que le Ministère mette en œuvre différentes mesures pour répondre aux demandes d'adaptation des personnes handicapées, il ne peut déterminer les services pour lesquels les personnes qui sont en contact direct avec les citoyens auraient besoin d'information ou de formation.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Effectuer une démarche structurée afin de déterminer les services les plus demandés qui pourraient faire l'objet d'une adaptation, en fonction de la clientèle susceptible de les utiliser.	Direction des ressources humaines	Démarche réalisée	31 mars 2020
		Mesures d'adaptation déployées	31 mars 2021

Gestion des plaintes

Une politique de gestion des plaintes liée à la qualité des services au Ministère est mise en œuvre. Les plaintes reçues, notamment celles qui proviennent des personnes handicapées, sont ainsi analysées en vue de dégager des pistes d'amélioration.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Analyser les plaintes reçues de la part des personnes handicapées pour déterminer les obstacles et améliorer les services qui leur sont offerts.	Secrétariat général et coordination ministérielle	Nombre et nature des plaintes traitées par rapport aux plaintes reçues	En continu

ANNEXE | BILAN 2017-2018 - DEUXIÈME ANNÉE DU PLAN D'ACTION 2016-2018 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

1. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES OUTILS DE TRAVAIL

OBSTACLES	ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
1.1 ACCÈS AU LOCAUX						
<p>1.1.1 ACCESSIBILITÉ GÉNÉRALE</p> <p>Différents éléments peuvent rendre difficile l'accès aux locaux du Ministère pour les personnes handicapées : aménagement des espaces de travail non adapté aux besoins des personnes handicapées, aires de circulation extérieures encombrées par la neige ou par la glace, rendant les déplacements plus ardues, etc.</p>	<p>Répondre aux demandes formulées par les employés ou par les gestionnaires en ce qui a trait à l'aménagement physique des lieux et des espaces de travail, de manière à faciliter l'accès aux personnes handicapées.</p> <p>Lorsqu'une demande concerne le champ d'action de la SQL, effectuer les démarches nécessaires pour qu'elle s'assure de sa prise en charge.</p>	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de demandes traitées	En continu	Au cours de l'année 2017-2018, une seule demande déposée et traitée	Poursuite de cette action
1.2 ACCESSIBILITÉ DES OUTILS DE TRAVAIL						
<p>1.2.1 OUTILS DE TRAVAIL</p> <p>Les outils de travail et l'équipement habituellement utilisés dans les bureaux du Ministère ne sont pas toujours adaptés aux besoins des personnes handicapées.</p>	<p>Répondre aux demandes formulées par les employés ou par les gestionnaires en ce qui a trait à l'adéquation du matériel et prendre les mesures nécessaires pour que les personnes handicapées disposent des outils et d'un poste de travail adaptés pour accomplir leur travail.</p>	Direction des ressources humaines	Ratio des demandes traitées répondant aux besoins des personnes handicapées par rapport aux demandes formulées	En continu	Une demande reçue et traitée	Poursuite de cette action
<p>1.2.2 VISIOCONFÉRENCE</p> <p>Lorsqu'elle est utilisée en présence de personnes présentant des incapacités auditives, la visioconférence peut restreindre la capacité de lecture labiale et le niveau sonore peut être inadéquat.</p>	<p>Sensibiliser les gestionnaires et le personnel aux différentes techniques pour adapter la visioconférence aux besoins des personnes avec des incapacités auditives.</p>	Direction des ressources humaines	Nombre d'actions de sensibilisation tenues	31 mars 2019	Document d'appui réalisé	Diffusion du document reportée en 2019-2020

1. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES OUTILS DE TRAVAIL (SUITE)

OBSTACLES	ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
1.3 INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE (ITA)						
<p>1.3.1 AMÉNAGEMENT PHYSIQUE DES ESPACES DE TRAVAIL ET DES BUREAUX À L'ITA</p> <p>Des étudiants ou des employés de l'ITA présentant des incapacités physiques, neurologiques ou psychologiques peuvent avoir des besoins concernant des aménagements spécifiques des aires de travail ou d'étude (espace de circulation, durée des déplacements, positionnement des bureaux, etc.) ou d'accommodements particuliers afin de pouvoir réaliser adéquatement leur travail ou de poursuivre leurs études.</p>	<p>En plus des actions faites concernant les employés du Ministère, soutenir les étudiants de l'ITA et les employés du Ministère ayant une incapacité physique, neurologique ou psychologique en vue d'adapter l'aménagement physique, ergonomique et technologique afin de leur permettre de suivre leur programme d'études ou de réaliser leur travail dans les meilleures conditions.</p>	<p>Étudiants de l'ITA : Direction adjointe des affaires étudiantes</p> <p>Ministère : Direction des ressources humaines, Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats, et directions concernées de l'ITA</p>	<p>Nombre de plans individuels d'intervention mis en place par rapport au nombre de demandes formulées</p>	<p>En continu</p>	<p>179 demandes de plans individuels d'intervention formulées</p> <p>169 plans individuels d'intervention actifs</p> <p>10 demandes non acceptées parce que jugées non recevables</p>	<p>Poursuite de cette action</p>
<p>1.3.2 BESOINS D'ACCOMMODEMENT LIÉS AUX LIMITATIONS PHYSIQUES, NEUROLOGIQUES OU PSYCHOLOGIQUES POUR CERTAINS ÉTUDIANTS DE L'ITA LORS D'ÉVALUATIONS</p> <p>Des étudiants ont besoin de temps supplémentaire ou de conditions particulières pour réaliser leurs examens et soumettent des demandes en ce sens.</p>	<p>Accorder aux étudiants les accommodements nécessaires à la passation de leurs examens, lorsque requis (ex. : locaux adaptés, augmentation du temps alloué pour la passation des examens, outils de travail adaptés).</p>	<p>Direction adjointe des affaires étudiantes</p> <p>Direction des études</p>	<p>Nombre de demandes d'accommodement réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Pour l'année scolaire 2017-2018, 1 992 accommodements réalisés</p>	<p>Poursuite de cette action</p>

2. ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

OBSTACLES	ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
2.1 WEB						
2.1.1 DOCUMENTATION WEB ACCESSIBLE Certains documents ne sont pas disponibles en format accessible sur le site Web, ce qui rend difficile leur consultation par les personnes handicapées.	Diffuser en format accessible tous les nouveaux documents destinés au grand public et produits par la Direction des communications.	Direction des communications	Mise en ligne prioritaire des documents les plus téléchargés	En continu	Documents grand public les plus téléchargés : 8 des 10 documents les plus téléchargés mis en ligne en 2017 2018 en version accessible En raison du délai de traitement, la totalité des documents devrait être accessible en 2018-2019. Délai maximum pour la mise en ligne de la version accessible d'un document parmi les plus téléchargés : un mois	Poursuite de cette action
	Depuis la page Accessibilité du site Internet, offrir une assistance aux personnes handicapées éprouvant des difficultés à naviguer dans le site, qui ont besoin d'aide pour remplir un formulaire ou qui désirent obtenir une version accessible d'un document qui ne l'est pas.	Direction des communications	Mesures d'accommodements déployées pour répondre aux demandes des citoyens handicapés au regard de l'accessibilité des documents	En continu	Aucune demande reçue	Poursuite de cette action

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

OBSTACLES	ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
3.1 AGROTOURISME						
3.1.1 ACCESSIBILITÉ DES SITES Le Ministère reconnaît que les sites d'agrotourisme et de tourisme gourmand accessibles sont peu connus de sa clientèle et qu'ils peuvent être difficilement accessibles.	Accorder une aide de 30 000 \$ pour 2016-2019 à l'organisme Kéroul, dont la mission est de rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte. Au cours de la période 2016-2018, 20 000 \$ doivent être versés.	Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire	Versement d'une aide financière de 10 000 \$ à l'organisme Kéroul pour la période 2017-2018	31 mars 2018	Versement réalisé pour la période 2017-2018	Poursuite du financement de 10 000 \$ pour 2018-2019

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBSTACLES	ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
4.1 EMPLOYABILITÉ						
4.1.1 CROYANCES ET REPRÉSENTATIONS Certains préjugés ou certaines croyances sociales peuvent limiter l'accès à l'embauche de personnes handicapées. Pour les surmonter, des pratiques de dotation peuvent mettre de l'avant les candidatures de personnes handicapées.	Informer les gestionnaires de la possibilité d'accueillir sans frais un stagiaire en vertu du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Direction des ressources humaines	Nombre de candidatures déposées dans le cadre du PDEIPH	Réalisé annuellement	6 candidatures déposées au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'année 2017-2018 3 candidatures retenues et financées par le CSPQ, les trois autres ayant été retenues, mais non financées	Poursuivre cette action
	Présenter de façon prioritaire, au moment de la dotation, des candidatures des personnes issues de groupes cibles, dont les personnes handicapées qualifiées inscrites sur des listes de déclaration d'aptitudes ou des banques de personnes qualifiées.	Direction des ressources humaines	Nombre de postes pour lesquels des candidatures de personnes handicapées ont été présentées	En continu	18 candidatures présentées	Poursuivre cette action

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

OBSTACLES	ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
<p>4.1.2 PRATIQUES DE DOTATION</p> <p>Afin de favoriser l'embauche des personnes handicapées, il apparaît important de bien saisir les éléments qui limitent leur accès aux emplois du Ministère. Pour le moment, les processus en place ne permettent pas de cibler ces éléments de façon précise.</p>	<p>Analyser les données recueillies à l'action précédente afin de déterminer les actions les plus appropriées à mettre en place en vue de favoriser l'embauche durable de personnes handicapées (ex. : promotion auprès de clientèles cibles, sensibilisation des gestionnaires sur des sujets précis, etc.).</p>	<p>Direction des ressources humaines</p>	<p>Pistes d'action dégagées</p>	<p>31 mars 2018</p>	<p>Au cours de l'année 2017-2018, analyse de données réalisée pour l'ensemble des groupes cibles, toutes catégories confondues</p>	<p>Réalisation de l'analyse spécifique aux personnes handicapées durant la période couverte par le prochain plan d'action</p>
	<p>Réaliser une consultation auprès de l'équipe de conseillers et de conseillères en gestion des ressources humaines de la dotation afin de cibler les obstacles potentiels à l'embauche des personnes handicapées.</p>	<p>Direction des ressources humaines</p>	<p>Consultation réalisée</p>	<p>31 octobre 2017</p>	<p>Consultation reportée pour être réalisée à la suite de l'analyse de données</p>	<p>Réalisation de la consultation durant la période couverte par le prochain plan d'action</p>
<p>4.2 ACCUEIL ET INTÉGRATION AU TRAVAIL</p>						
<p>Les conditions gagnantes en ce qui a trait à l'accueil des employés, y compris les personnes handicapées, consistent à clarifier leurs rôles et leurs responsabilités, à leur offrir les bons outils de travail et à connaître les services qui sont à leur disposition pour faciliter leur intégration.</p>	<p>Mettre à jour les outils d'accueil en tenant compte des particularités de l'intégration des personnes handicapées. Les faire connaître et les promouvoir. Organiser des activités d'accueil, d'intégration et d'information adaptées.</p>	<p>Direction des ressources humaines</p>	<p>Mise à jour et diffusion des outils d'accueil</p>	<p>31 octobre 2018</p>	<p>Outils d'accueil mis à jour et diffusés</p>	<p>Poursuite de la mise à jour des outils d'accueil en se référant aux meilleures pratiques</p>

5. AUTRES ACTIONS DESTINÉES À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBSTACLES	ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
5.1 GESTION DES PLAINTES						
	Analyser les plaintes reçues de la part des personnes handicapées pour identifier les obstacles et améliorer les services offerts à ces personnes.	Secrétariat général et coordination ministérielle	Nombre et nature des plaintes traitées par rapport aux plaintes reçues	En continu	Aucune plainte formulée de la part de personnes handicapées pour cette période	Poursuite de cette action

